

# CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION 4-187**

*Séance du 26 juin 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

## OBJET DE LA DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 MAI 2025**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,  
François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER,  
Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo  
MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Jérémy VENTURA

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés :  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 18 juin 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Maire retrace point par point, les délibérations prises par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 mai 2025 :

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Aurore ZACCAGNINI

Membres absents : Félix FENELON

Ouverture de la séance à 20h30

Le Conseil municipal s'est réuni le 15 mai 2025 en Mairie pour débattre de différents sujets :

**1 Délibération 3-181 Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 3 avril 2025** : unanimité.

Le CR est relu, aucune question n'est posée. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

**2 Délibération 3-182 Décision modificative n°1 du budget principal 2025**: unanimité

Le Conseil prend connaissance de la décision modificative n°1 du budget principal (suppression du chapitre 7751 qui ne doit pas figurer au budget et ouverture de crédits au chapitre 040 pour prise en compte des amortissements relatifs aux subventions d'équipement versées. Celle-ci est approuvée.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

30257 Code INSEE	ST GERVASY MAIRIE DE ST GERVASY	DM n°1 2025
---------------------	------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné**

DM

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-80812 : Energie - Electricité	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>5 000.00 €</b>		<b>5 000.00 €</b>

**3 Délibération 3-183 Fixation des durées d'amortissement des subventions d'équipements versées : unanimité**

Le rapporteur explique que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements.

Le Conseil Municipal approuve les durées d'amortissement suivantes :

Article	Biens ou catégories de bien	Durée d'amortissement
2041511	Subventions équipements versées – groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier – biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041512	Subventions équipements versées – groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier – bâtiments et installations	30 ans
2041513	Subventions équipements versées – groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier – projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans

REÇU EN PREFECTURE  
le 11/07/2025  
Application agréée E-legalite.com

#### **4 Délibération 3-184 Incorporation dans le domaine communal d'une parcelle présumée sans maître : unanimité**

Le Conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Direction Générale des Finances Publiques en date du 26 mars 2025 l'informant qu'une parcelle de terre cadastrée section AB 101, Lieu-dit Badassel, n'a pas de propriétaire connu et fait partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Cette parcelle est donc considérée comme bien sans maître.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que la commune s'approprie ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

#### **5 Délibération 3-185 Rapport triennal d'artificialisation des sols : unanimité**

Le Conseil municipal prend acte du débat qui s'est tenu sur l'artificialisation des sols de la commune et valide le rapport d'artificialisation des sols présenté tel que prévu par la loi ZAN du 20 juillet 2023.

#### **6 Délibération 3-186 Demande de fonds de concours pour l'achat d'un vidéoprojecteur TBI : unanimité**

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole relative au remplacement d'un vidéoprojecteur TBI pour l'école élémentaire de la commune à hauteur de 20% du reste à charge (l'enveloppe pivot étant atteinte).

#### **Points divers :**

- **Lotissement « Les Grands Jardins »** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée du projet de lotissement « Les Grands Jardins ». Les conseillers sont informés de la possibilité de l'organisation d'une visite sur site pour constater l'évolution du projet.
- **Maison de services** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence pour la construction de la Maison de Services. Le retour des offres des entreprises est attendu pour le 16 juin 2025.
- **Stationnement marché hebdomadaire** : la mise en place d'une réglementation du stationnement les jours de marché (mardi matin) est évoquée afin de faciliter l'installation des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025

Le secrétaire de séance



Téo MONNIGADON

Le Maire



Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20250626-4\_187-DE